

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU**  
**VENDREDI 14 MARS 2014**  
**COMPTE-RENDU**

**PRESENTS :** Pascal PONCET, Suzanne RICHARD, Madeleine VEILLAS, Marie-France COUDOUR, Emmanuelle BARLERIN, Bernard MEIER, Jean-Yves FARJON, Daniel CHALOT, Jean-Michel BRISSAY-CHATRE, Jean-Yves MOISSONNIER, Gérard REBOULET, Cyril EPINAT

**ABSENT :** Nicolas OSSEDAT

En préambule de la séance et à l'invitation de l'ensemble du conseil municipal, Mademoiselle Natacha MANÉ, de Veillas est venue se présenter pendant quelques minutes. Elle sera chargée, à compter du 1<sup>er</sup> mai, de gérer le camping municipal ainsi que le snack de la piscine. Elle avait précédemment répondu à l'appel à candidatures lancé au titre de la procédure de délégation de service public, et reçue avec les autres candidats par la commission communale du suivi de délégation de service public (CSDSP). Du fait de la renonciation temporaire à cette procédure, et sur conseil de l'assistant à maîtrise d'ouvrage (cabinet SOMIVAL de Clermont-Ferrand), Mademoiselle MANÉ était ensuite retenue afin d'assurer la gestion de la structure, non pas en tant que délégataire, mais en tant que salariée de la commune pendant la saison d'ouverture. Titulaire d'un CAP Restauration, elle possède par ailleurs les compétences requises pour l'exercice de cette fonction.

**DETERMINATION DE DUREES D'AMORTISSEMENT**

- **TRAVAUX SUR RESEAU DES EAUX PLUVIALES**

Sur les conseils du Trésorier, il est décidé à l'unanimité des membres présents, d'amortir des travaux très anciens sur 40 ans, par les écritures d'ordres suivantes : 6.722,72 € en dépenses de Fonctionnement (compte 6811) et 6.722,72 € en recettes d'Investissement (compte 281531) et ce, dès 2014.

- **NOUVELLE STATION D'EPURATION et RESEAUX D'ASSAINISSEMENT**

Le principe d'amortir ces travaux sur une durée préconisée de 40 ans à compter de 2014 est d'ores et déjà voté à l'unanimité des membres présents.

## APPROBATION DES COMPTES DE GESTION DU TRÉSORIER ET VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2013

### ASSAINISSEMENT

Voté à l'unanimité des membres présents (12 voix pour)

	EXPLOITATION	INVESTISSEMENT
DEPENSES	57.191,43	1.089.494,26
RECETTES	88.516,47	1.076.041,77

### COMMUNE

Voté avec 11 voix pour et 1 abstention

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
DEPENSES	959.755,62	244.115,09
RECETTES	1.057.381,66	119.856,70

## VOTE DES QUATRE TAXES ET DES BUDGETS PRIMITIFS 2014

### **VOTE DES QUATRE TAXES**

Aucune augmentation des taux n'est décidée

	2014
Taxe d'habitation	13,91
Taxe sur le foncier bâti	11,52
Taxe sur le foncier non bâti	42,38
CFE	18,66

### **BUDGETS 2014**

#### ASSAINISSEMENT

Voté à l'unanimité des membres présents (12 voix pour)

	DEPENSES	RECETTES
EXPLOITATION	196.037,77	196.037,77
INVESTISSEMENT	727.704,54	727.704,54

## **COMMUNE**

Voté avec 11 voix pour et 1 voix contre

	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
<b>FONCTIONNEMENT</b>	1.390.209,22	1.390.209,22
<b>INVESTISSEMENT</b>	528.187,35	528.187,35

## **CAMPING LE VERDILLE / VOTE DES TARIFS 2014**

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal décide l'application des tarifs ci-après applicables à l'ouverture du camping municipal le 1<sup>er</sup> mai 2014.

<b>TARIF PAR NUITÉE</b>	<b>MOYENNE SAISON 01/05 – 04/07 après le 01/09</b>	<b>HAUTE SAISON 05/07 – 31/08</b>
Forfait deux personnes avec ou sans voiture : emplacement	8,50	9,50
Forfait une personne avec ou sans voiture : emplacement	6,50	7,50
Forfait deux personnes camping-car : emplacement + électricité + vidange	13,00	16,00
Forfait passage camping-car : vidange + mise en eau	5,00	
Forfait journée deux personnes	6,50	7,50
Forfait journée une personne	5,50	6,00
Adulte supplémentaire	4,00	
Enfant de 8 à 12 ans	3,00	
Enfant de 2 à 7 ans	2,50	
Enfant de moins de 2 ans	Gratuit	
Véhicule ou installation supplémentaire Caravane double essieu	4,00	
Animal tenu en laisse	2,50	
Electricité	3,50	
Garage mort	4,50	5,50
Taxe de séjour adulte	0,20	
Taxe de séjour moins de 13 ans	Gratuit	
Une lessive	3,00	
Partie de mini-golf : enfant	2,00	
Partie de mini-golf : adulte	2,50	
<b>BUNGALOW TOILÉ</b>		
	<b>MINI DEUX NUITEES</b> (un week-end ou en semaine)	<b>BUNGALOW TOILÉ SEMAINE</b> (max sept nuitées)
01/05 – 04/07	90,00	180,00
05/07 – 31/08	120,00	290,00
Après le 01/09	90,00	180,00

La nuitée supplémentaire : 50 €

PROMOTION : 2<sup>ème</sup> semaine : -30 % ; 3<sup>ème</sup> semaine : -50 %.

## DEMANDES DE SUBVENTIONS COMMUNALES

A l'unanimité des membres présents, aucune suite favorable n'a été donnée aux demandes de subventions présentées.

## QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Une lettre/circulaire dite « de courtoisie » a été adressée par Monsieur Jean-Claude FRECON à tous les maires du département de la Loire afin de les remercier pour leur implication dans ce mandat qui se termine.

**Concours « Maisons fleuries » 2013** : le Conseil Général remet une distinction pour la valorisation du camping municipal.

Séance levée à 23 H 30